



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES: Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE.

LONDRES, LE 16 JUILLET.

Au lever d'avant hier, le roi a conféré la grande croix de l'ordre des Guelfes aux deux princes fils du prince d'Orange. Le départ des princes hollandais n'est pas encore fixé.

Le comte Duchâtel est parti hier de son hôtel pour faire une tournée dans les comtés. M. Duvergier de Hauranne l'accompagne.

Le chancelier de l'échiquier a fixé au 1er septembre la mise en vigueur de la réduction du droit de timbre sur les journaux. (Sun.)

FRANCE.

PARIS, LE 15 JUILLET.

L. M. le roi et la reine des Belges, et les princesses Marie et Clémentine, ont honoré hier soir de leur présence la reprise des *Huguenots*. La vaste salle de l'opéra était pleine jusqu'aux combles, et l'effet de la représentation a été prodigieux. La recette s'est élevée à 9,500 fr.

Un message du ministre belge a informé M. le président du conseil que S. M. Léopold tiendrait conférence sur la question hollandaise, M. Thiers s'y est, dit-on, rendu accompagné de son excellence le baron de Werther, car le roi de Prusse est, dit-on, tout entraîné pour la Belgique, et plus désireux que la maison de Cobourg d'une solution définitive de cette éternelle question. Le roi de Hollande a, dit-on, remis un ultimatum à la cour de Berlin; on assure qu'il est apostillé par les considérations les plus autocratiques de la part de l'empereur de Russie. Toujours est-il que ces messieurs ont parlé de nouveau du désir d'en finir sur les 13 articles et les traités postérieurs, et qu'il a été convenu qu'on rédigerait un protocole final. Un très jeune homme, qu'on dit un peu parent de M. Delaborde, a été chargé de porter à M. Bresson le projet de la nouvelle conférence, qui fera dire encore une centième fois: la question hollandaise est enfin terminée. (Courrier.)

Le programme des fêtes publiées pour les anniversaires de juillet semble arrêté. Il y aura des mariages au frais de l'état, on fait des préparatifs sur le Pont-Neuf et surtout à l'arc de triomphe de l'Étoile.

Le roi se placera sous le petit arc de gauche; à ce moment toutes les toiles qui couvrent les bas-reliefs disparaîtront, et la garde nationale et les troupes défilent directement sous le grand arc devant le roi.

Des députations de tous les régiments qui composent nos armées assisteront à cette grande solennité nationale. Cinq cents ouvriers sont occupés à ces travaux immenses.

On prépare en ce moment une chapelle ardente dans l'intérieur de l'hôtel des Invalides pour une messe qui doit être célébrée le 27 juillet. On assure que S. M. et la famille royale y assisteront.

Des journaux annoncent qu'à la suite du scrutin pour la nomination de M. Breschet à la place de professeur d'anatomie, le jury a reconnu que M. Broc s'était trop distingué dans le concours pour que l'école de médecine ne le retint pas dans son sein. Il a été décidé que la place de chef des travaux anatomiques, devenue vacante par la nomination de M. Breschet, ne serait pas mise au concours, mais offerte à M. Broc.

LE PORT-AU-PRINCE.

Nous avons rangé la veille la côte nord de l'île, reconnu les côtes du môle Saint-Nicolas, le Cap-à-Tous et Saint-Marc, et passé entre Gonavé et les Arcadiens; nous mouillâmes vers quatre heures du soir dans la rade du Port-au-Prince, après une traversée de quarante-cinq jours. La capitale de l'ancienne colonie de Saint-Domingue s'élève en amphithéâtre, et vue de la mer elle offre un ravissant coup-d'œil. Elle s'adosse à de grands rochers empanchés d'une verdure forte et sombre, dont les angles coupés à grands pans couronnent majestueusement ses maisons de bois à toits inclinés. Le môle de l'hôpital s'élançait sur la droite comme un obélisque de granit et dépassait de la tête les autres pics. Le fort Bisoton est comme embossé à mi-côte de ce môle. Il a pour pendant, vers la gauche, le fort Saint-Joseph, et entre les deux forts, sur la crête d'un petit morne détaché, qui longe les derrières de la ville, on aperçoit la *Vigie*, espèce de tour ronde surmontée d'un mâât où l'on hisse des boules pour signaler les vaisseaux en vue. Tous ces ouvrages de défense ne sont pas aussi terribles qu'ils en ont l'air; à peine sont-ils sûrs de tirer un coup de canon dans les jours de gala, lorsqu'on a en le soin de prévenir deux ou trois heures d'avance les bombardiers préposés à leur garde. Les maisons du bord de mer ont cela de particulier qu'elles sont bâties en briques et en pierres, et que deux rangs d'arcades cintrées ornent leurs façades; elles servent de magasins pour les marchandises qui y demeurent à l'abri du feu.

Quand notre pilote eut fait mouiller, on nous annonça la visite du commandant des mouvements du port. Celui qui porte ce titre ambitieux est un grand mulâtre de cinquante-cinq à soixante ans, qu'on appelle le colonel Bois-Blanc. En l'entendant nommer, j'eus grand'peine

à retenir un éclat de rire, car son nom, pas plus que son titre, ne semblait avoir été inventé pour lui. Le colonel Bois-Blanc avait sur la tête un madras que cachait à demi un chapeau à cornes rompu en maint endroit, et tellement graisseux, que je le prenais de loin pour un chapeau de cuir verni. Le colonel Bois-Blanc est reconvenu d'un habit bleu d'uniforme taillé à la Kléber, avec le collet renversé. Sa chemise débraillée et son gilet où pendent les festons de quelques accrocs laissent entrevoir sa peau couleur d'acajou clair. Il porte un pantalon de nankin, des bas bleus et des souliers à bouffettes. Sur son ventre se balance, au bout d'une chaînette d'or, une plaque de coralline aussi large que le creux de la main; c'est sa clé de montre, qu'il s'amuse de temps à autre à faire tourner entre ses doigts. Sous son bras gauche est fixée une formidable canne de cocomakak, selon la mode des officiers haïtiens. Il n'a point d'épaulettes, mais de simples attentes, et à son côté traîne avec fracas un terrible sabre de cavalerie. Telle est son exacte ressemblance.

Notre capitaine et nous autres passagers nous descendîmes dans le canot du colonel Bois-Blanc, et nous suivîmes le commandant des mouvements du port chez le commandant de place pour faire notre déclaration. Pendant le trajet, nous étions harcelés par une foule de messieurs noirs, jaunes, gris, cuivrés, cendrés, etc., qui donnaient des poignées de main à notre capitaine, et lui criaient aux oreilles: *Captain! captain! ça ou ta porté bon bamoi!* c'est-à-dire: Capitaine, qu'avez-vous apporté de bon pour moi? Le capitaine s'en débarrassa en promettant aux citoyens haïtiens une prochaine distribution de biscuits de mer et de petit salé. Il est bon de dire que ces deux espèces de comestibles passent pour des friandises en Haïti.

Pour ma part, j'en eus bientôt fini avec la douane, car je n'ap-

en se blessant les mains. Mais bientôt, faisant bonne contenance, sans tirer un seul coup de son arme, il parvient, par son sang-froid, à maintenir les carabiniers en respect, et les oblige à se retirer. D. Pierre, lié et garotté, fut conduit à Rome, enfermé au château Saint-Ange sous une garde sévère, et D. Antoine est, dit-on déjà parti furtivement pour l'Amérique.

Maintenant comment se fait-il qu'à un moment où on leur promettait leurs passeports, on soit venu pour les arrêter? Pour quel motif cet ordre a-t-il été donné? Dans quel but et sous quelle influence? Est-il même bien certain que l'ordre soit émané du Pape? C'est ce que le procès qui s'instruit, tant contre D. Pierre d'une part, que contre les carabiniers de l'autre, par les parents et les amis de ces jeunes gens, ne manquera pas de révéler. Jusqu'à présent, on n'a que des données fort incertaines.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les affaires tournent très-mal pour le gouvernement de la reine Christine. Le chef Gomez, que le général Espartero a eu l'inconcevable maladresse de laisser forcer la ligne devant Balmaceda est arrivé dans la Galice où il va trouver un foyer d'insurrection tout préparé. Ce chef carliste est à la tête de 4000 hommes bien organisés. Espartero le suit à la tête de 11 bataillons; il espère réparer sa faute, mais les difficultés vont s'accroître à mesure que Gomez s'approchera des frontières du Portugal, où on croit qu'il a des intelligences.

Le général Evans a, de son côté, échoué misérablement devant Fontarabie qu'il a assiégé pendant deux jours avec sept mille hommes de troupes, et le feu de 40 ou 50 pièces d'artillerie. Les carlistes les ont forcés à la retraite et les ont poursuivis l'épée dans les reins. De la rive française de la Bidassoa, on voyait les carlistes, officiers et soldats, achever les malheureux blessés que les Anglais étaient forcés d'abandonner. Une centaine d'Anglais ont été faits prisonniers et fusillés sur le champ de bataille.

Pendant que les Anglais se battaient devant Fontarabie, Cordova et le général Bernelle se reposaient à Vittoria, l'autre à Pampelune. D'après ce système d'attaques isolées et inefficaces, la guerre civile peut durer éternellement si elle n'aboutit bientôt au triomphe de don Carlos.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Combes est un intrépide charlatan, cheveux favoris et moustaches rouges, taille élevée, parole facile, bien qu'incorrecte, que vous rencontrez journellement sur les quais, boulevards et carrefours, quand de la poudre pour les dents, les arrachant au besoin, et mouffant dans un bocal les 453 vers solitaires, dont il a délivré la fille de l'ambassadeur du roi de Perse. La prévention lui reproche d'avoir arraché les dents sans être muni du diplôme de chirurgien-dentiste, aux termes de l'art 35 de la loi du 19 nivose an XI.

Combes se pose militairement devant le Tribunal: Ça n'a pas de bon sens de faire un procès à un honnête homme pour ça. D'abord je suis en instance pour obtenir l'autorisation de la préfecture.

Il fallait donc attendre que vous l'eussiez reçu avant d'exercer.

Ça vous est aisé à dire, messieurs, vous qu'avez votre pain gagné. V'la deux mois et demi que je sollicite, mais les com-

portais point de marchandises; je venais seulement régler quelques affaires d'intérêt. On me conduisit à un hôtel public, appelé hôtel de la Marine, situé sur la place Vallière, et tenu par un Français. Je suis fâché, pour l'honneur national, d'avoir à dénoncer l'établissement de notre compatriote comme un lieu malpropre et peu logeable. Un billard, qui attire la foule des petits-mulâtres désœuvrés du Port-au-Prince, suffirait pour faire de l'hôtel de la Marine un séjour insupportable. Je désertai donc l'hôtel de la Marine après la première nuit, et j'allai me loger à l'autre extrémité de la ville chez une mulâtresse appelée Mme Lambert. L'hôtel de Mme Lambert me fit oublier, par son excessive propreté, la mauvaise étope de la place Vallière. Mme Lambert est une quarteronne assez élevée, de quarante ans environ, s'exprimant en français avec aisance, et changeant de toilette trois ou quatre fois par jour. Elle a passé en France quinze années de sa vie, ce qui explique ses progrès dans la langue et dans la coquetterie. Mme Lambert se fait un plaisir d'obliger les Français qu'elle rencontre, et de les initier aux usages de la vie haïtienne. Ce fut elle qui m'apprit que l'on ne devait pas braver le soleil au milieu du jour, sous peine de gagner la fièvre jaune. D'après son conseil, je m'habituai donc à sommeiller dans mon hamac jusqu'à quatre heures après midi. A cinq heures on monte à cheval, et l'on va se promener, tantôt au Bisoton, tantôt sur le chemin de Torres, l'une des maisons de campagne du président Boyer. On est de retour en ville à sept heures pour dîner. Le soir on va boire quelques vers de *sangri* au café du père Guignard. Le *sangri* est une espèce de limonade au vin de Madère, relevée par de la muscade rapée.

Il y a très-peu de réunions de société dans la ville du Port-au-

naire des orangistes, et qu'il y avait provoqué en duel des membres de la société. Repoussé de cet endroit à coups de canne, l'officier aurait fait usage de son épée et blessé légèrement deux ou trois individus. Ce qui est certain, c'est que ce militaire a été arrêté par ordre du commandant de place et conduit dans la soirée à la maison de détention.

— On lit dans un journal de cette ville :

« MM. Vifquain, ingénieur des ponts et chaussées et Philipps, chef de division au ministère de l'intérieur, sont arrivés à Liège, chargés, à ce qu'il paraît, d'une mission relative au pont actuellement en construction sur la Meuse. »

ECOLE NORMALE DE LIEGE.

Depuis long-temps le besoin de maîtres et de maîtresses capables se faisait sentir dans les établissements d'instruction primaire. Souvent l'administration communale s'était trouvée dans la nécessité de nommer pour seconds et seconds-dantes des personnes qui ne possédaient pas suffisamment, au moins pour l'enseigner, les connaissances de l'arithmétique et de la grammaire, et qui n'avaient même aucune idée de la méthode admise aujourd'hui. Il est résulté de cet état de chose que les progrès des élèves ont été beaucoup moins rapides qu'on n'était en droit de l'espérer.

En France, d'après la loi sur l'instruction publique, du 28 juin 1833, tout département est tenu d'entretenir une école normale primaire, soit par lui-même, soit en se réunissant à un ou plusieurs départements voisins.

Il faut espérer que notre loi sur l'instruction primaire sera votée dans la session prochaine des chambres législatives, et alors le pays aura l'avantage de posséder des écoles normales organisées sur les bases les plus larges.

En attendant, nous aurions désiré que la députation provinciale s'entendit avec notre administration communale pour supporter la dépense d'un établissement appelé à former des maîtres, non seulement pour Liège, mais encore pour les communes rurales qui ont plus besoin que les villes de bons instituteurs; mais l'état précaire de l'autorité provinciale était un obstacle à cette combinaison, et la ville s'est décidée à marcher seule.

L'annonce qui fixe à demain, mercredi, l'ouverture de l'école normale, n'aura sans doute pas échappé à nos lecteurs.

On n'admettra à cette institution que des jeunes gens possédant l'instruction acquise dans les écoles primaires. MM. Sappers et Lenoir reprendront à l'école normale les premiers éléments de chacune des branches de l'enseignement, et ils les développeront de nouveau; mais en ajoutant à leurs développements toutes les explications nécessaires à des personnes chargées d'en instruire d'autres. Ainsi, l'élève en sortant de l'école normale, se trouvera à même de répondre à toutes les questions de ceux qu'il est appelé à instruire.

Mais les cours sur toutes les branches de l'enseignement élémentaire ne suffiraient pas; le cours le plus important est celui de pédagogie, qui a pour objet l'analyse des diverses méthodes et le développement de la méthode simultanée admise généralement.

L'obligation de suivre les cours, qui a été sagement imposée à tout le personnel de nos écoles de filles et de garçons, à l'exception des instituteurs et institutrices, s'applique nécessairement aux personnes du sexe nommées aux places dans les établissements qui doivent s'ouvrir pour les filles, dans les quartiers du Sud et du Nord.

L'un des bons résultats de l'école normale sera encore d'engager beaucoup de jeunes personnes à suivre la carrière honorable de l'enseignement presque abandonnée aujourd'hui à cause de la difficulté qu'on éprouvait de se former à l'art difficile de communiquer l'instruction.

On doit de la reconnaissance à la société d'encouragement pour l'instruction élémentaire, qui s'est engagée à surveiller l'école normale, de commun accord avec des membres du conseil, et à livrer gratuitement toutes les fournitures nécessaires, comme livres, papier, plumes, encre, tableaux noirs, cartes géographiques, ardoises, crayons, etc. Elle procurera en outre aux élèves de l'école, au prix fixé pour les instituteurs, tous les livres qu'elle publie et dont il ne sera pas fait usage dans les classes.

Rien ne peut suppléer à l'école qui va s'ouvrir, ni les écoles telles qu'elles existent, ni les études faites dans les livres.

Nos écoles n'ont pour objet que les premiers éléments de

suivait. Ce secrétaire se nomme Cupidon; il est d'un noir superbe. Le président est un petit mulâtre dont les cheveux grisonnent. Il porte un habit vert, taillé carrément, comme ceux des généraux de la république française; un grand col de chemise, éraillé tout autour, lui envahit les oreilles. Son gilet dépasse l'habit de quatre travers de doigt; son pantalon est de drap bleu, et, comme le Rhône sous la terre, ce pantalon va s'enlourir dans les demi-bottes flottantes dont les tirans de coton débordent pittoresquement en dehors. Le président monte toujours un petit cheval de montagne, et il ne se met jamais en route, même pour une revue ou une solennité nationale, sans placer sous son bras gauche une immense canne de jonc amincie par la poignée, laquelle lui sert de sceptre apparemment.

Après l'infanterie et la cavalerie, les bombardiers défilèrent à leur tour, vigoureux gaillards en habits bleus, à retroussis rouges, qui leur tombent en queue de morue jusque sur les talons. Je comptai un assez grand nombre de bombardiers; mais, quant aux canons, c'est autre chose; il n'en parut que deux; encore, au lieu de chevaux, étaient-ce des citoyens attelés qui les traînaient. La revue s'acheva à la satisfaction de tous les assistants; car ni le président ni les officiers de l'armée n'oseraient faire la moindre violence à l'apathie naturelle de leurs concitoyens; au moins cela se passe-t-il ainsi dans la capitale, car, dans les provinces éloignées, il n'est pas rare que les généraux fassent travailler, par corvées, les soldats à leurs terres.

La garnison du Port au Prince se compose encore d'un bataillon de gendarmerie et d'une escouade de soldats de police. Les gendarmes sont à pied, quoiqu'ils figurent sur les cadres de la cavalerie, ils portent des roulicaux à plumets blancs et des habits bleus à revers rouges; les fourreaux de leurs sabres sont peints en bleu. Leurs fonc-

la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique et de la grammaire; cela ne suffit pas à l'instituteur qui, pour bien enseigner, doit approfondir ces diverses matières.

Il ne faut pas oublier que les livres seuls donnent souvent des idées vagues, insuffisantes, et qu'ils ne peuvent remplacer les exercices pratiques auxquels seront soumis tous ceux qui fréquenteront l'école normale.

REVUE DES JOURNAUX.

Les journaux de la capitale, comme ceux des provinces, se livrent à différents commentaires sur les élections communales. Le *Courrier belge* voit, dans le résultat de la journée du 14, le signe d'une réaction complète et intentionnelle, ce sont ses expressions, contre le parti catholique. Il ajoute ce qui suit :

« Cette leçon, ajoutée à tant d'autres, éclairera-t-elle nos ministres d'aujourd'hui? Non, car ils sont les complices intéressés de ceux que la nation vient de condamner. »

« C'est donc à d'autres hommes qu'il faut confier les destinées de notre pays. C'est donc à un prompt et sage revirement qu'il faut recourir au plutôt. Point de tergiversations, point de fausse honte. Il faut, par le chemin le plus court, rentrer dans l'esprit de la constitution et arriver aux hommes probes, désintéressés, amis quand même de leur pays. L'erreur est inhérente à l'homme; elle se pardonne toujours dès qu'elle est reconnue. L'entêtement pas plus que l'égoïsme ne se pardonnent jamais; et de plus ils portent leur peine en eux-mêmes; Charles X et Guillaume en offrent des exemples assez récents pour ne pas être oubliés, et notre voisinage en prépare peut-être encore un nouveau. »

« Il est bien entendu que nous donnons ici un conseil entièrement désintéressé. L'avenir pour nous n'a pas changé d'horizon. Mais, quel qu'il soit, nous devons désirer, pour notre patrie, que les nuages dont il peut se voiler quelquefois ne s'épaississent jamais assez, pour nous apporter de longues tempêtes. »

L'*Observateur* juge la question comme le *Courrier belge*. Il termine ses observations par ces paroles : « C'est du 14 juillet que datera à Liège et dans le reste de la Belgique, le signal d'une réaction libérale et démocratique, qui devint urgente. »

Le même journal donne place dans ses colonnes à une lettre écrite de Gand sur les élections de cette dernière ville :

« Que l'on se garde donc de croire que l'adoption de la liste, insérée dans le *Message de Gand*, implique assentiment aux doctrines de ce journal, et que les commentaires exclusivement orangistes soient adoptés par les électeurs qui ont porté ces candidats. Au contraire, l'appui de ce journal aurait probablement compromis et renversé une partie de la régence actuelle, si les vrais patriotes et les hommes modérés, que blessaient ses déclamations et ses violences, avaient trouvé un organe et un point d'appui dans une troisième feuille publique. Mais le *Constitutionnel des Flandres* que quelques-uns avaient cru devoir représenter ce troisième parti, en réalité le plus considérable, a trahi sa prétendue mission conciliatrice au moment du combat, et s'est réuni aux ennemis des lumières. Alors les électeurs forcés d'opter entre des candidats, qui étaient loin de présenter une garantie contre les invasions toujours croissantes du clergé, et la liste du *Message*; n'ont pu hésiter un seul instant. »

« Que l'opinion du pays ne se trompe donc pas sur les sentiments des hommes honorables que la ville de Gand vient de se donner pour magistrats, et que surtout le gouvernement n'en conçoive pas le moindre ombrage. Si l'orangisme a encore quelques partisans parmi les membres de la régence, le peu d'appui que cette opinion trouve dans le pays; la rendrait très peu redoutable, quand même ces partisans seraient en majorité dans le conseil municipal; mais loin qu'ils aient la majorité, c'est à peine si le nom d'orangiste convient réellement à deux ou trois membres de cette régence. En voici une preuve bien palpable : lors du dernier voyage du roi, il n'y a eu qu'un seul membre, dans le sein du conseil, qui se soit opposé à l'allocation des fonds votés pour les fêtes; et l'on peut garantir, sans crainte d'être taxé de témérité, que cette opposition ne sera jamais plus forte dans la suite. »

L'*Observateur* dit que la lettre dont nous venons de donner un extrait, lui paraît exprimer la vérité.

Le *Belge* se borne jusqu'ici à donner les listes des noms des personnes appelées à faire partie des régences.

L'*Emancipation* dit : « Nous connaissons bientôt le résultat

de ces élections, comme chez nous, consistent à poursuivre et à arrêter les voleurs de grande route, qui sont fort rares dans le pays, il faut le dire pour l'honneur de la république haïtienne. La partie la plus pénible de leur besogne est la surveillance de la contrebande que les matelots étrangers pratiquent souvent avec succès, encouragés par le tarif exorbitant que paient les marchandises d'Europe. »

Les soldats de police ont la charge spéciale des exécutions à mort; ils sont armés de grandes lances avec lesquelles ils tuent les chiens errants, et les cochons marrons. Lorsqu'un porc s'est échappé d'une habitation et qu'il est devenu marron, selon le terme usité, les soldats de police lui coupent la tête et les pieds, qu'ils vendent à leur profit. Le corps est rendu au propriétaire moyennant une amende qu'il paie. Ces soldats, vêtus d'habits bleus à collets jaunes, sont chargés encore de la conduite des galériens.

Avant d'arriver au Port-au-Prince, je me faisais une grande fête de pouvoir assister à quelques séances du Sénat ou de la Chambre des Représentants. J'aurais voulu voir si l'on vote autrement un budget nègre qu'un budget blanc. L'éloquence des orateurs Congo, Ibo et des mulâtres créoles, m'aurait fourni un parallèle curieux avec la rhétorique de nos Démocrités de Basse-Bretagne et de Basse-Normandie. Malheureusement pour moi, une défense expresse du gouvernement interdit ce spectacle aux étrangers. Chez les prudens Haïtiens, le linge sale parlementaire se lave en famille. Nous ne pouvons savoir de ces choses au dehors que ce qu'on veut bien nous en conter. Voici donc à quoi se borne à ce sujet mes observations.

Les membres du Sénat d'Haïti sont nommés par le président, ce qui est passablement monarchique pour une république populaire, comme on voit. Ils jouissent du grade et du traitement de généraux de brigade, cent dix gourdes du pays par mois (350 fr.) Leur nombre se borne à une

traint des élections communales, et alors nous apprécierons l'importance de ce grand mouvement.

Nous n'avons point reçu l'*Union* aujourd'hui. Voici ce qu'elle disait dans l'une de ses dernières numéros en parlant des élections de Bruxelles :

« Ainsi que nous le faisons pressentir hier, le scrutin de ballottage à Bruxelles a été tout en faveur des candidats constitutionnels. »

« Sur 31 conseillers pour la régence de Bruxelles, 20 étaient portés sur la liste que nous avons adoptée. C'est, comme on voit, beaucoup plus que la majorité. Parmi les autres élus, il en est encore plusieurs et la presque totalité même, qui ne peuvent être que bien accueillis par les amis de la Constitution et du gouvernement. »

Le *Journal des Flandres* attaque avec force les élections de Gand. Voici comment il s'exprime dans son dernier n° : « Comme nous l'avons dit ces jours derniers, l'aulace des orangistes, choyés par le gouvernement qu'ils méprisent, leurs intrigues machiavéliques avant et pendant les élections, le manque d'union et le découragement des patriotes, ont surtout décidé du mauvais succès des élections à Gand et dans quelques autres communes. A ces trois causes importantes, il faut en ajouter une quatrième qui n'est pas sans intérêt et que certaines feuilles de la capitale et des provinces viennent de nous révéler clairement. »

« Nous voulons parler de l'alliance des ultra libéraux avec les orangistes. Il n'est que trop vrai. C'est parti, dont le *Courrier belge* est le principal organe, vient de rompre définitivement en visière aux patriotes constitutionnels. Partout il a appuyé les candidats orangistes, en haine des amis de l'Union. Quelque faible qu'il soit, il a secouru activement les orangistes dans plusieurs communes. Gand est de ce nombre; tous les ultra de la nuance du *Courrier* ont voté avec le Steven, les Meldepenningen et les Baligand, sans s'apercevoir qu'ils servaient à leur détriment et à leur honte les intérêts de Guillaume. »

« Ce fait est grave dans la circonstance; il doit donner à réfléchir aux catholiques et aux libéraux de bonne foi. On a vu le *Courrier belge*, flanqué à droite du *Méphisophélès* et du *Volksvriend* à gauche, apporter aide et secours aux hommes du *Message* du *Journal du Commerce*, du *Lynx* et de l'*Industrie*. »

Voici quelques unes des aménités du *Message de Gand* :

« D. la corne de cerf au *Vanderlander*! des selz au *Catholique*! de l'eau des carmes au *Constitutionnel*! Les voilà sans connaissance, sur les degrés de l'hôtel de ville. Au nom du ciel, montrez vous miséricordieux, déboutez leur soutane, donnez leur de l'air. Ne voyez vous pas qu'ils étouffent, qu'ils se meurent, regardez comme leur teint blémit, comme leurs yeux tournent, comme leur bouche écume, foudroyés qu'ils sont, de l'apoplexie électorale, la plus terrible de tout à les apoplexies. »

On raconte que les débats terminés, le *Constitutionnel* Villain et le *Catholique* de Pape, se réfugièrent, le premier dans son hôtel, le second dans sa caverne, d'où ils échangeaient la correspondance suivante :

AU CATHOLIQUE.

« Bête féroce, c'est toi qui nous a fait l'autre. Sans tes abominables candidats, qui sont l'équivalent des hommes gens, et que je me suis vu forcé d'admettre, nous aurions gagné la partie. »

Mais il te fallait des hommes de sac et de corde, de sang et de pillage, à l'abri desquels tu te flattais d'opérer tout à ton aise. Rends-moi, marouffe, rends-moi les cent mille Léopold, que De Theux m'avait accordés sur le retena du chemin de fer, et dont j'ai eu devoir payer ton exécrable alliance. Va! tu n'es bon que pour détruire : tu n'es capable que d'abattre. Tu resteras toujours l'homme du rempart de Bruges, du Quai des Dominicains, et du Marché au Vendredi!

Signé le *Constitutionnel*.

AU CONSTITUTIONNEL.

« Plat courtisan, ne t'en prends qu'à toi-même de la plus terrible tache que la patrioterie ait jamais reçue. Tes fades et insignifiantes créatures, que je t'ai laissé coucher sur la liste, ne pouvaient que déplaire aux hommes énergiques, dont je suis le représentant. Mauvais faiseur de saladé, qui te flattais de mêler ensemble, les habits brochés et la sainte carmagnole, à quoi l'ont servi tes combinaisons de renard? et ces orangistes que tu faisais danser en janvier, prends garde qu'il ne te fassent sauter en juillet, en forme de remerciement. »

Signé le *Catholique*.

trentaine de membres environ. Les représentants, au contraire, sont élus par voie de suffrage universel. L'uniforme des uns et des autres est un habit noir à la Kléber, avec une écharpe rouge et bleue en bandouillère, à laquelle pend une épée. La coiffure est un chapeau à cornes à ganse noire. Deux faits récents pourront donner une idée de la manière dont les affaires se traitent dans les deux Chambres.

Un orateur se plaint à la tribune de la violation du secret de quelques lettres par des employés du gouvernement. Le président propose, aussitôt pour remède et pour garantie un expédient unique, qui est aussitôt adopté avec enthousiasme à l'unanimité. Cet expédient consistait à supprimer les postes. Depuis ce temps le service public des lettres est aboli. Chacun expédie sa correspondance par exprès.

Il arriva une autre fois qu'un avocat de la ville de Cayes, nommé Dumel, s'imagina de réclamer la constitution de la république, tous jours promise et jamais promulguée ni même rédigée. Pour répondre à sa harangue, le président le fit immédiatement empoigner sur son banc et chasser à tout jamais de la Chambre. A cette heure la constitution est encore dans les poches du président Boyer.

(Revue du XIX^e siècle.)

ENIGME.

Ainsi qu'un long serpent je traîne
Mon corps à replis tortueux,
Et suis si peu respectueux,
Que j'enlacerais une reine;
Le jour je me tiens dans mes trous,
Et la nuit je les quitte tous.

Le mot de la dernière énigme est l'*Ecriture*.

RÉGENCE DE LIÈGE.

VIS. — Les bourgmestre et échevins ont l'honneur d'informer le public que des courses de chevaux auront lieu cette année, le dimanche 14 et le lundi 15 août.

Voici l'indication des quatre courses auxquelles des prix seront attachés.

- Course de chevaux nés et élevés sur le continent;
 - Course de chevaux élevés dans le pays;
 - Course dite la poule;
 - Course des chevaux de toutes races;
- Un avis ultérieur indiquera les autres points qui se rattachent aux courses.

Liège, le 30 mai 1836.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRANDE VENTE DE BOIS SCIÉS.

Le 29 juillet 1836, 2 heures de relevée, on vendra à l'enchère, dans le chantier du sieur PASGHAL STASSART, à Ahin, près de Huy :

UNE FORTE PARTIE DE BOIS SCIÉS, consistant en PLANCHES depuis 6 jusqu'à 22 pieds dont une partie de 6 à 8 ans de sciage, FEUILLETS, QUARTIERS simples et doubles, FONÇURES et HORONS, le tout en chêne. POSSELETS, TERRASSES, WERES et MARCHES. A CRÉDIT et à la recette du Notaire LOUMAYE. 780

VENTE PAR SUITE DE DÉCÈS.

Le jeudi 11 août 1836, à 10 heures du matin, M^e DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

UNE MAISON

AVEC COUR ET FOURNIL,

située à Liège, derrière le Chœur St-Paul, n. 153, en ligne directe avec la rue du nouveau pont de la Boyerie.

S'adresser, pour connaître les conditions, audit maître DUSART, dépositaire des titres de propriété. 779

SOIERIES, SCHALS, CACHEMIRE, MODES, ET NOUVEAUTÉS.

Rue Vinave d'Ile, n. 606, à Liège.

M^{me} BEAUJEAN-BAYET a l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir une forte partie de MOUSSELINE LAINE pure, en dessins et qualités qui ne laissent rien à désirer. Ces mousselines laine, achetées d'occasion, ont été établies à des PRIX FORT EN DESSOUS DU COURS.

Elle vient de recevoir en outre une nouvelle partie de MOUSSELINES FORTES A 2 FRANCS et GROS DE NAPLES A 2 FRANCS 36 CENTIMES. — Ayant fait de grands approvisionnements de poutz de soie et levantines, elle continue à les vendre à l'ancien prix malgré la hausse sensible qu'ont éprouvée les soieries.

Au même numéro plusieurs JOLIS QUARTIERS A LOUER, garnis ou non garnis. 782

A VENDRE A L'AMIABLE

LA TERRE DE LA MOINERIE,

D'un revenu net de 12,187 francs.

Elle se compose de DEUX BELLES FERMES couvertes en ardoises, attenant l'une à l'autre, avec 161 bonniers 14 v. g. de JARDINS, PRAIRIES et TERRES LABOURABLES ne formant qu'un ensemble, situées à Warsages, canton de Dalhem, arrondissement de Liège, à 1/4 de lieue de la chaussée qui conduit de Verviers à Maestricht, 4 lieues de Liège, 4 de Verviers et 5 d'Aix-la-Chapelle. Sa situation, sur la rive droite de la Mense est fort agréable; l'abondance en est facile et le sol très-productif.

S'adresser à M^e BERTRAND, Notaire à Liège, pour connaître le prix et les conditions de vente.

VENTE DE FUMIER.

Tous les samedis à midi, aux casernes de Saint-Laurent, du Palais, des Écoliers et du Pont-Maghin. S'adresser rue Royale n. 924, café liégeois. 732

EN L'ÉTUDE DE M^e BERTRAND, notaire,

A SURENCHÉRIR D'UN 20^e DU PRIX JUSQU'AU 23 JUILLET A MIDI,

DEUX MAISONS, situées à Liège, rue sur les degrés de Saint Pierre, n. 13 et 14, adjudgées 15,300 francs, charges comprises. 764

VENTE PAR LICITATION. D'UNE MAISON.

Le 25 juillet 1836, à dix heures du matin, au bureau de la justice de paix du canton du Sud, rue Mont St. Martin, à Liège.

M^e PARMENTIER, notaire à Liège, exposera en adjudication publique aux enchères;

Une Maison spacieuse, avec cour et dépendances, sise à Liège, en Bergerie, n. 737, joignant à MM. Lombard et Louette, et à M^{lle} Bouhaye-Rome.

S'adresser en l'étude dudit notaire pour connaître les conditions. 587

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

(CASINO.)

A l'occasion de la fête d'Avroy, dimanche 24 juillet, HARMONIE à 5 1/2 heures, BAL à 8 1/2.

Lundi 25, HARMONIE à 5 1/2 heures, FEU D'ARTIFICE à 8 1/2.

Judi 28, HARMONIE à 5 heures, à 7 on procédera au tirage d'une TOMBOLA, à 8 1/2 BAL.

Cette tombola sera composée de trente lots heureux et de dix malheureux d'une valeur totale de douze cents francs, plus une boîte à thé de 36 francs non réclamée à la dernière tombola.

Dès dimanche 10 juillet, les objets sont à voir au local de la société, où l'on peut se procurer des billets au prix de 50 centimes, il en sera distribué 2500.

Les numéros devront être représentés au moment même du tirage, sinon les lots resteront à la société pour faire partie d'une autre tombola.

Le secrétaire, J. L. MOTTARD. 751

AU MAGASIN PLACE VERTE N° 780,

Se trouvent les assortiments les mieux choisis, consistant en plusieurs milles schalls de mousseline laine, Thibet et brochés, schalls de soie et demi-soie. — Soieries en toutes qualités et largeurs; foulards des Indes, écharpes, colliers et fichus en tout genre; cravattes de soie noir et de fantaisie; bas de soie, fil d'Ecosse et de coton, uni et à jour, en blanc et écar; gants idem. — Bengalines, cotelinettes et cotonnettes d'Allemagne, giughance, etc.

Plusieurs autres articles dont le détail serait trop long.

La plupart de ces articles ayant été achetée en grandes parties très-avantageusement, l'on trouve le plus grand choix aux prix les plus bas.

On vend en gros et en détail. 720

QUARTIER avec ou sans écurie, à LOUER, rue devant la Madelaine, n. 273 636

Des APPRENTIS peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

La commission administrative des hospices civils de Liège, mettra en adjudication publique au rabais par voie de soumission, puis de vive voix et à l'extinction de feux, le mercredi 20 juillet 1836, à trois heures de relevée, à la salle de ses séances, la RECONSTRUCTION DES TRAVAUX à faire pour l'agrandissement D'UNE SALLE à L'HOSPICE DE BAVIERE. Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de la dite commission, où l'on peut voir le cahier des charges et le plan, tous les jours de 9 heures à midi. 765

VENTE DE TERRES.

Le vendredi 29 juillet 1836, à 9 heures du matin, en l'étude de M^e BERTRAND, notaire à Liège, on VENDRA à l'enchère les PIÈCES DE TERRES labourables, dont le détail suit, savoir :

1^{er} lot. — Un bonnier 41 verges grandes, partie de 2 pièces de terre, l'une située devant Barbotte et l'autre au Roua de Streel.

2^{me} lot. — Un bonnier 16 verges grandes 5 petites, partie d'une pièce de 5 bonniers, tenant à M. Cuvelier et autres.

3^{me} lot. — 15 verges grandes 14 verges petites, sis au chemin de Streel, joignant à MM. de Rosen, Cuvelier, etc.

4^{me} lot. — 8 verges grandes 19 verges petites, sis au chemin de Fexhe à Fréroux, joignant à MM. de Rosen, Pierre Moes, etc.

5^{me} lot. — Un bonnier 17 verges grandes 2 petites, joignant à MM. de Rosen, Grégoire et aux chemins de Monal et du Fexhe.

Ces pièces de terre sont situées à Fexhe le-Haut Clocher. Elles sont exploitées par M. Dejozé, de Noville.

6^{me} lot. — Un bonnier 10 verges grandes, sis à Waroux, en lieu dit Peville, détenu par Pironet.

7^{me} lot. — Un bonnier 2 verges grandes 5 petites, sis à Xhendremael, au chemin du Moulin.

8^{me} lot. — Et un bonnier 2 verges grandes 5 petites, appartenant à la précédente, détenu par Pierre Mathias Paque. S'adres-er audit M^e BERTRAND, notaire à Liège. 763

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 17 ET 18 JUILLET.

Le schooner ang. Dove, v. de Borra, ch. de 116 ton. minéral. — La barq. espag. Vergin del Carmen Anto, ch. de 213 pièces d'huile d'olive, 49 1/2 caisses et 91 sacs amandes, 1 balle coton, 21 barils capres, 6 c. olives, 24 hottes roseaux, 4 c. savon, 1 quintal laine, 11 c. citrons, 60 c. oranges, 19 c. vin, 1 c. liqueurs, 1500 quint pierre ponce, 15 caisses marchandises, 52 paniers huile d'olives. — Le bateau à vapeur belge Princesse Victoire, v. de Londres, ch. d'huile, salpêtre, manufactures, 68 passagers et 4 voitures. — Le pleyt belge 3 Gebroeders, v. de Londres, ch. de café et sucre. — Le bateau à vapeur Soho, v. de Londres, ch. de manufactures, 64 passagers et 3 voitures. — Le pleyt belge Serène, v. de Londres, ch. de coton et fer.

PLACE D'ANVERS, LE 18 JUILLET.

VENTES.

Sucres bruts. — 400 caisses Havane blond prix non cité. — 400 biques Martinique à fl. 19.42 pav. nat.

Sucres raffinés. — On a cité en vente 400,000 kilos lumps et pains à prix divers.

Cafés. — 60 Baller Sumatra brun et 420 dito St. Domingue, prix inconnu.

A VENDRE

Une FORTE CHARRETTE, pouvant servir à conduire des pierres pour BATIR. S'adresser faubourg d'Amerscoeur, n. 59 bis. 7151

BOURSES.

PARIS, LE 16 JUILLET.

FONDS PUBLICS.	COURS DU JOUR.		Cours précédent.
	Ouvert.	Fermé.	
Cinq pour cent, comptant.	108 75	108 80	108 80
fin courant.	000 00	0 0 0	000 00
Trois pour cent, comptant.	80 45	80 45	80 40
fin courant.	00 00	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp.	100 45	100 50	100 50
fin courant.	00 00	00 00	000 00
Esp. Dte. ac. 5% J. 1 ^{er} nov. comp.	41 00	40 78	41 18
fin cour.	00 00	00 00	10 00
Dte. diff. sans int. compt.	00 00	14 1/8	14 1/8
Dte. pass. sans int. compt.	00 00	12 1/2	12 3/8
Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00	00 00
Emp. royal. J. de juill. 1834.	00 00	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00	00 00
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00	00 00
Rente perp. J. de juill. 1834.	00 00	00 00	00 00
fin courant.	00 00	00 00	00 00
Coupons cortés.	00 00	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	000 00	102 7/8	103 00
fin courant.	000 00	300 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	103 1/8	103 1/4	103 1/4
fin cour.	000 00	000 00	000 00
Banque de Belgique.	000 00	121 1/2	121 1/2

AMSTERDAM, LE 17 JUILLET.

Dettes active, 50 3/8 Ardoins, 40 7/8 Passive, 43

LONDRES, LE 15 JUILLET.

3% consolidés	94 1/2	Différées	18 00
Bel. em. 1832 C. D.	103 1/2	Passives	12 7/8
Holl. Dette active	56 1/4	Russes	111 00
Portugais 5 p. c.	80 1/2	Bresil. Empr. 1834.	88 1/4
Id. 3 p. c.	50 3/4	Mexicains, 5 p. c.	34 1/2
Espagne. Cortés.	40 3/8	Grèce omnium	00 00

CHANGES. — ANVERS, LE 18 JUILLET.

COURTS COURS	DEUX MOIS.		TROIS MOIS.	
	P	P	P	P
Amsterdam	3/4 1/2 p.	P		
Rotterdam	3/4 1/2 p.	P		
Paris p. fr. 100	118 1/2 avance	P fl. 5/8 p.	1 00 p.	
Londres p. Estr.	12 01 1/4	P fl. 11 93 3/4	0 00	
Hamb. p. 40 HB.	35 3/16	A 35 00	00 00	
Bruxelles	114 1/2 p.			
Gand	114 1/2 p.			
Bons du trésor.	0 00			

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
ANVERS.			fl. 500		138 00
Dettes active	5	105 00	E. à L. 1824	5	87 3/8
diffé.		44 00	ESPAGNE.		
Emp. 48 m.	5	102 00	Emp. 1834	5	39 1/8 1/4
B. fonc.			D. dif. 1834		00 00
Act. B. de			Dit. p. 1834		12 3/8 1/4
HOLLANDE.			Dette diff.		14 3/4
Dettes act.	2 1/2		R. P. à An		
Rte. remb.	5	97 1/4	Cortés à P.		
Autriche.			à L.		
Métalliq.	5	104 00	dito Coup.	5	
Lots fl. 100.	4	258	NAPLÉS.		
fl. 250.	4	000	Cert. Falc.	5	95 1/4
fl. 500.	4	689 00	ÉTAT-RO.		
POLOGNE.			levée 1832.	5	102 1/2
Lots fl. 300.		114 1/2	à An. 1834.		100 00

Notre bourse a été faible aujourd'hui. Ardoins ouvert 39 3/4 5/8 1/2 1/4 1/8 reste cours à ce prix.

Il y avait beaucoup de vendeurs, primes à un mois 41 1/2 de 1 p. c.

Petite rue de la bourse, 2 3/4 heures.

Ardoins 39 1/2 et arg.

BRUXELLES, LE 18 JUILLET.

Dettes active	55 1/4	P	Synd. d'amort.	00
Emp. R., fin cour.	102 00	P	Lost. r. av. coup.	97 1/2 A
pr. à 1 mois	000 00		inscrip.	92 1/8
Emp. de c. v. 1832.	100 1/4	A	Métalliques	103 3/4 A
Act. Société Gén.	810 00	A	Naples	95 1/4 A
So. de Com. de cv	137 3/4	P	Emp. Ard. 1835.	39
Ban. de Belgique	122 1/4	P	Emp. Guebh.	00 00
So. du c. de S.-O	108 1/2	P	P. à An.	00 00
S. Hauts-Four.	129 00	P	Fin cour.	00 00
Banq. fonc.	99 5/8	P	D. différée.	14 1/2 P
S. du Cha. Flenu.	124 00	A	Id. 1835.	00 00
Wasmé-Morua.	99 00	P	Bresil. Rotsch.	87 5/8
Sclessin.	109 00	A	Rome.	102 1/2 A
Société nationale.	122 1/4	A	Cortés à Paris.	00 00
Levant de Flenu.	104 00	P	à Londres.	10 00
Charb. d'Ougrée.	116	A	Coup. Cortés.	10 00
Sars-Longchamps	103 00		CHANGES.	
Chemin de fer.	100 3/4	P	Amsterdam	00 p.
Fourn. des Vennes	103 00		Londres ct.	00 00
Gal.-Rus. ad. Br.	000		2 mois.	0 00
St.-Léonard.	105 00	P	Paris.	0 00
Dettes active. Hol.	56 00			

VIENNE, LE 9 JUILLET.

Métalliques, 104 5/8. — Actions de la banque, 1357 00.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 18 JUILLET 1836.

Froment, pectolitre, fr. 15 73.
Seigle, id. 11 50.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.